



QUALIFICATION DES FOURNISSEURS EN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX

Guide de préparation du dossier de qualification

Décembre 2019

Page laissée blanche intentionnellement

ATTENTION : Avant de lire le présent document, vous devez avoir pris connaissance des « Renseignements et Instructions aux Intéressés à se Qualifier – Qualification des fournisseurs en Contrôle de la qualité des matériaux ».

Le dossier de qualification doit obligatoirement être présenté selon le modèle ci-après.

Pour compléter les gabarits et formulaires requis, l'Intéressé doit utiliser les fichiers électroniques fournis par Hydro-Québec et déposés sur son site internet avec le présent document.

L'Intéressé doit utiliser la police Arial de taille 10 pour répondre au Guide de préparation du dossier de qualification.

C.1 DÉCLARATION DE L'INTÉRESSÉ

L'Intéressé doit remplir et signer le *Formulaire 1 - Déclaration de l'Intéressé*.

C.2 QUESTIONNAIRE – CRITÈRES GÉNÉRAUX

L'Intéressé doit avoir répondu « Oui » à chacun des critères généraux du *Formulaire 2 - Questionnaire – Critères généraux*. Certains de ces critères exigent des détails disponibles aux sections ci-après. L'Intéressé doit fournir, avec son dossier de qualification, tous les documents requis supportant les réponses fournies au *Formulaire 2 - Questionnaire – Critères généraux* et les inclure dans son dossier de qualification.

C.3 INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

L'Intéressé doit remplir le *Formulaire 3 – Informations sur l'entreprise* et le joindre à son dossier de qualification.

C.4 GESTION DE LA QUALITÉ

L'Intéressé doit démontrer la conformité de son programme qualité aux exigences d'Hydro-Québec et ce, bien qu'il possède la certification ISO. La gestion de la qualité des livrables pour Hydro-Québec est un système comprenant 3 volets :

- 1) **Assurance de la qualité** : Ensemble d'activités planifiées et systématiques exécutées en vertu d'un système de qualité et nécessaires pour fournir l'assurance que la firme va satisfaire à des exigences de qualité. Au minimum un processus de **vérification** doit être mis en place : confirmation par un examen et par des preuves objectives que les exigences données sont respectées.

- 2) **Contrôle de la qualité** : Ensemble de techniques opérationnelles et d'activités utilisées pour satisfaire à des exigences de qualité. Au minimum un processus de **validation** doit être mis en place : confirmation par un examen et par des preuves objectives que les exigences données sont respectées. Ce processus de validation doit, entre autres, comprendre une procédure détaillée, rigoureuse complète, systématique et standardisée de vérification des livrables qui inclut des documents/formulaires détaillés démontrant le contrôle de chaque livrable.
- 3) **Gestion totale de la qualité** : Approche de gestion centrée sur la qualité, fondée sur la participation de tous les membres et ayant comme objectif un succès à long terme résultant, d'une part, de la satisfaction des clients et, d'autre part, de l'obtention d'avantages par tous les membres de l'organisation et par la société en général.

L'Intéressé doit démontrer les moyens qu'il compte mettre en place, ou qui sont déjà en place, pour assurer la qualité des services rendus pour chacun de ces volets.

L'Intéressé doit joindre une copie de son certificat d'enregistrement ISO 9001 à son dossier de qualification. Il doit tout de même faire la démonstration qu'il répond aux exigences ci-dessus. C'est cette démonstration qui sera évaluée, non pas uniquement la possession d'un d'enregistrement ISO.

Pour ce faire, l'Intéressé doit utiliser le *Formulaire 4 – Gestion de la qualité*.

C.5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'Intéressé doit fournir une synthèse de son plan de gestion en santé-sécurité au travail avec son dossier de qualification. Aucun formulaire n'est fourni à cet effet.

L'Intéressé doit faire ressortir les enjeux et risques de santé et sécurité auxquels il fera face dans le cadre des mandats qui pourraient lui être soumis.

S'il possède une certification OHSAS 18001, il doit la fournir avec son dossier de qualification.

C.6 EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

Dans cette section, l'Intéressé doit, en texte libre d'au maximum 2 pages, se présenter et faire ressortir les points forts de son expérience qui lui permettra de bien répondre aux services demandés par Hydro-Québec dans son devis.

L'Intéressé doit également présenter un maximum de trois (3) exemples d'expériences de travail dans des domaines similaires et pertinents réalisés au cours des cinq (5) dernières années. L'Intéressé doit utiliser le gabarit du *Formulaire 5 – Fiche-Réalisations* afin de décrire ses réalisations. L'Intéressé doit présenter le nombre de projets demandé; toute réalisation supplémentaire ne sera pas évaluée. Advenant le cas où l'Intéressé propose plus de projets

que demandé, Hydro-Québec évaluera les trois premiers projets présentés et ignorera les autres. Chaque projet doit être présenté sur un maximum de trois (3) pages. Toute page excédentaire sera ignorée.

Les projets peuvent avoir été réalisés directement pour Hydro-Québec, un de ses fournisseurs (fabricants et/ou entrepreneurs) ou pour un autre donneur d'ouvrage.

NOTE : l'Intéressé peut présenter un projet en cours de réalisation. Il doit alors spécifier le niveau d'avancement des travaux et indiquer les tâches qui ont été rendues ainsi que celles qui sont à rendre.

C.7 ORGANISATION DU TRAVAIL

À l'aide du *Formulaire 6 – Établissements*, l'Intéressé doit, dans cette section:

- indiquer les places d'affaires où il est en mesure de fournir les services (par discipline). Aux fins du présent document, Hydro-Québec entend par « place d'affaires » un établissement qui se caractérise par un emplacement distinctif où la firme exerce des activités d'entreprise durant les heures normales de bureau. La place d'affaires doit être enregistrée sous le même nom légal que celui de la firme.

Puis, à l'aide du *Formulaire 7 – Organisation du travail*, il doit :

- expliquer l'organisation du travail à entreprendre en transmettant l'organigramme du personnel et, au besoin, celui des responsabilités sectorielles de ce personnel.
- décrire les mécanismes de gestion mis en place par l'Intéressé pour garantir la qualité des livrables, pour assurer un contrôle budgétaire et pour suivre l'avancement des travaux.
- préciser les modalités qu'il entend proposer advenant un changement de son personnel.
- préciser l'équipement et le matériel que l'Intéressé possède pour réaliser les activités requises. L'Intéressé doit seulement présenter les équipements et le matériel dont il est propriétaire.

C.8 PRÉSENTATION DU PERSONNEL ASSIGNÉ AU CONTRAT

Dans cette section, l'Intéressé doit identifier les ressources qu'il propose pour les besoins d'Hydro-Québec. Ainsi, il doit remplir le *Formulaire 8 - Équipes techniques de base et de relève* afin d'identifier les ressources faisant partie de ses équipes techniques de base et de relève.

Il doit joindre un Curriculum vitae pour chacune des ressources qu'il présente (voir *Formulaire 9 – Curriculum Vitae*, maximum 5 pages par ressource). Ce personnel devra avoir la capacité et la volonté de travailler étroitement avec les spécialistes d'Hydro-Québec.

L'Intéressé doit minimalement avoir, à l'embauche de sa firme, les ressources pour compléter l'équipe de base requise par la présente qualification. **Un Intéressé ne possédant pas cette équipe de base obligatoire ne sera pas retenu par Hydro-Québec.** L'équipe de relève sera considérée comme un atout et sera prise en considération conséquemment.

À noter : seuls les curriculum vitae spécifiquement demandés seront considérés pour l'analyse.

Conditions relatives aux ressources :

- Présenter des ressources qui se conforment aux exigences des équipes techniques de base et de relève telle que définie dans les tableaux ci-dessous.
- Pour qu'une ressource soit considérée, elle doit, au moment de la date de dépôt de son dossier de qualification, être à l'embauche de l'Intéressé depuis au minimum un mois.
- Les études et les recommandations doivent être formulées par des ingénieurs membres de l'ordre professionnel des ingénieurs du Québec (OIQ).

Les ressources seront évaluées selon leur formation et l'expérience de travail pertinente à la discipline *Contrôle de la qualité des matériaux*.

Équipe de base

Le surveillant devant assurer le contrôle de la qualité au chantier doit rencontrer les exigences ci-dessous :

Tableau 1 : Équipe technique de base				
Titre	Années d'expérience dans la discipline	Nombre de ressources exigées	Diplôme	Certification
Ingénieur en géotechnique ou contrôle des matériaux ¹	5 ans ou plus en contrôle des sols et du béton	1	BAC en génie civil ou géotechnique	
Ingénieur en géotechnique	3 ans ou plus en contrôle	1	BAC en génie civil ou	

ou contrôle des matériaux ¹	des sols et du béton		géotechnique	
Technicien	5 ans ou plus en contrôle des sols et du béton	1 par activité (ex. forage, bétonnage, etc.) ²	DEC ou diplôme technique reconnu ³	ACI (pour technicien en contrôle du béton)

Équipe de relève

Tableau 2 : Équipe technique de relève				
Titre	Années d'expérience dans la discipline	Nombre de ressources exigées	Diplôme	Certification
Ingénieur en géotechnique ou contrôle des matériaux ¹	5 ans ou plus en contrôle des sols et du béton	1	BAC en génie civil ou géotechnique	
Ingénieur en géotechnique ou contrôle des matériaux ¹	3 ans ou plus en contrôle des sols et du béton	1	BAC en génie civil ou géotechnique	
Technicien	5 ans ou plus en contrôle des sols et du béton	1 par activité (ex. forage, bétonnage, etc.) ²	DEC ou diplôme technique reconnu ³	ACI (pour technicien en contrôle du béton)

**Note 1 : ingénieur civil avec maîtrise en géotechnique ou ingénieur civil avec expérience exigée en géotechnique ou contrôle des matériaux*

**Note 2: la firme peut présenter un (1) technicien pour chacune des expertises qu'elle possède. Il n'y a pas de maximum de CV à être présenté, mais un seul CV par expertise sera considéré.*

**Note 3 : Si le technicien a complété une formation hors Québec, celui-ci peut présenter une équivalence au DEC, soit un diplôme technique reconnu par sa province. À noter : une Attestation d'études collégiales (AEC) ou un DEP (diplôme d'études professionnelles) ne sont pas des équivalences au DEC.*

C.9 RÉFÉRENCES

L'Intéressé doit fournir jusqu'à trois noms de clients pour lesquels il a déjà exécuté des projets similaires à ceux présentés dans son dossier de qualification. La firme doit aviser les clients nommés en référence qu'un représentant d'Hydro-Québec peut les contacter. Il doit fournir les renseignements demandés au *Formulaire 10 – Références*.